

Réunion du Conseil Municipal du 16 mars 2015.

Monsieur le Maire de LIT ET MIXE a l'honneur, conformément aux dispositions des articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1984, d'informer ses administrés que le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire le 16 mars 2014 à 20h00 à la mairie de LIT ET MIXE.

LIT ET MIXE, le 9 mars
Dr. B.PUYO.
Maire.

Ordre du Jour :

Approbation des Comptes de Gestion 2014 des budgets communaux.
Approbation des comptes administratifs 2014 des budgets communaux.
Affectation des résultats de clôture.
Révision des statuts de la Communauté de Communes Côte Landes Nature
Renouvellement du contrat SPPLUS au Camping Municipal
Attribution d'une avance de trésorerie au Camping Municipal
Abrogation de la délibération n° 84/2014 sur la création de postes d'agents non titulaires pour les besoins du Camping Municipal
Renouvellement de contrats d'agents non titulaires pour les besoins du fonctionnement du camping Municipal
Création d'un poste d'agent non titulaire pour les besoins de fonctionnement du camping municipal
Création de postes d'agents non titulaires pour un accroissement saisonnier d'activité au Camping Municipal
Création de postes d'agents non titulaires pour un accroissement saisonnier des services municipaux
Avancement de grade du personnel titulaire et modification du tableau des effectifs .
Abrogation des délégations de fonction à un adjoint au Maire
Attribution d'une indemnité de fonction à un nouvel adjoint
Reprise des concessions en état d'abandon
Autorisation d'ester en justice
Révision des conditions de revente au lotissement communal du « Hapchot »
Modification de l'âge d'exonération pour le recouvrement de la taxe de séjour au Camping Municipal.

PRESENTS : M. G.NAPIAS - M. Jean WATIER- M.D.DUFAU-

M. S.GILBERT – M. P. JUYON – M. Marc RIGLET

MM. R. MORA – Mme M.J RUSKONE- Mme L.LESBATS – Mme Coralie SHOETTEL- Mme Elodie PRADALIER- Mme Céline LACOSTE- Mme Stéphanie ARNE

ABSENTS : Mmes Isabelle LESBATS, I. WARLOP, Mrs F.PEHAU et S. LABAT,

P. BORDES excusés.

POUVOIR : Mme I. LESBATS donne pouvoir à Mme C.SHOETTEL, Mme I. WARLOP donne pouvoir à M. WATIER, M. S. LABAT donne pouvoir à M. G. NAPIAS, M. François PEHAU donne pouvoir à Mme R. MORA

Membres en exercice : 19 Présents : 14

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande si le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal n'appelle pas d'observations complémentaires particulières. Mr JUYON précise que les membres de l'opposition municipale ne signeront pas ce compte rendu au motif qu'il est mensonger, ce que n'a pas pu contester le secrétaire de séance M. F. PEHAU, absent ce jour.
Le compte rendu est approuvé par 15 voix POUR et 3 CONTRE.

M. le Maire propose de procéder à l'élection du secrétaire de séance Mme M-J RUSKONE. M. P. JUYON souhaite que le vote porte sur 2 secrétaires et propose la candidature de Mme S. ARNE.
M. le Maire demande alors qui est pour le vote d'un seul secrétaire de séance. Après vote à main levée, le Conseil Municipal par 15 voix Pour et 3 voix contre désigne Un secrétaire de séance. Mme Stéphanie ARNE affirme sa volonté de se porter candidate et remporte 3 voix Pour et 15 voix contre.
Mme RUSKONE est élue secrétaire de séance avec 18 voix Pour.

Approbation des Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2013 des budgets communaux.

Mr NAPIAS, Maire Adjoint, procède à la lecture détaillée du compte administratif 2014 du budget principal de la Commune de LIT ET MIXE, du budget de l'Eau & Assainissement, du budget du Camping Municipal
M. le Maire ne participe ni au débat, ni aux votes.

Budget Principal

M. P. JUYON trouve les charges de personnel très élevées, M. G. NAPIAS explique qu'il faut retrancher de ces dépenses le salaire du directeur du camping qui est reversé ainsi que les remboursements, pour les agents en arrêt de maladie, qui n'ont pas tous été effectués en 2014.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement Exercice 2014	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture Exercice 2014
INVESTISSEMENT	417 084.23 €	0.00 €	-114 623.10 €	302 461.13 €
FONCTIONNEMENT	584 040.45 €	0.00 €	454 159.21 €	1 038 199.66 €
TOTAL	1 001 124.68 €	0.00 €	339 536.11 €	1 340 660.79 €

Budget Eau & Assainissement.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement Exercice 2014	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture Exercice 2014
INVESTISSEMENT	-36 811,92 €	0,00 €	130 325,47 €	93 513,55 €
FONCTIONNEMENT	975 624,26 €	120 547,66 €	166 921,98 €	1 021 998,58 €
TOTAL	938 812,34 €	120 547,66 €	297 247,45 €	1 115 512,13 €

Budget Camping Municipal.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement Exercice 2014	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture Exercice 2014
INVESTISSEMENT	40 606,90 €	0,00 €	-14 036,75 €	26 570,15 €
FONCTIONNEMENT	129 628,13 €	3 240,61 €	-35 998,05 €	90 389,47 €
TOTAL	170 235,03 €	3 240,61 €	-50 034,80 €	116 959,62 €

Votes sur les comptes :

Budget principal : 15 voix POUR, 3 abstentions (Mrs M. RIGLET, P. JUYON, Mme S. ARNE)

Budget Eau et Assainissement : 15 voix POUR, 3 abstentions (Mrs M. RIGLET, P. JUYON, Mme S. ARNE)

Budget camping municipal : 15 voix POUR, 3 abstentions (Mrs M. RIGLET, P. JUYON, Mme S. ARNE)

Affectation des résultats de clôture

Après délibérations le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats cumulés de l'exercice comptable 2014 comme suit :

Budget Principal

114.623,10 €. en report à nouveau au compte 1068 (Recettes de Fonctionnement)

339.536,11 €. en report à nouveau au compte 002 (Recettes de Fonctionnement)


15 voix POUR, 3 abstentions (Mrs M. RIGLET, P. JUYON, Mme S. ARNE)

Budget Eau & Assainissement

166.921.98€ en report à nouveau au compte 002 (Recettes de fonctionnement)
15 voix POUR, 3 abstentions (Mrs M. RIGLET, P. JUYON, Mme S. ARNE)

Budget Camping Municipal

14.036,75 € en report à nouveau au compte 001 (Dépenses d'investissement)
35.998,05 € en report à nouveau au compte 002 (Dépenses de fonctionnement)
15 voix POUR, 3 abstentions (Mrs M. RIGLET, P. JUYON, Mme S. ARNE)

 ***Révision des statuts de la Communauté de Communes Côte Landes Nature***

M. G. NAPIAS présente les statuts de la Communauté de Commune Côte Landes Nature et rappelle que le Conseil communautaire notifie le transfert de compétences optionnelles en matière de voirie communautaire et demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'approbation de la modification des statuts. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité avec 18 voix POUR.

Un exemplaire des statuts, accompagné de la liste des voiries communautaires est remis à chaque conseiller municipal.

 ***Renouvellement du Contrat SPPLUS V2 au Camping Municipal***

M. G. NAPIAS rappelle que ce contrat conclu avec la Caisse d'Épargne Aquitaine arrive à échéance, il demande au Conseil municipal de se prononcer pour son renouvellement. Ce contrat permet d'assurer la sécurité des transactions électroniques lors des ventes à distance des séjours par Internet du camping municipal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré se prononce par 15 voix POUR, 3 abstentions (celles de Mrs M. RIGLET, P. JUYON, Mme S. ARNE)

 ***Attribution d'une avance de trésorerie au Camping Municipal***


M. G. NAPIAS demande au Conseil municipal, afin de permettre un bon fonctionnement du camping municipal, dans l'attente du versement des premières recettes, qu'il se prononce sur le versement d'une avance de trésorerie pour 2015, de 150 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité avec 18 voix POUR.

 ***Abrogation de la délibération N° 84/2014 sur la création de postes d'agents non titulaires pour les besoins du camping Municipal***

M. le Maire rapporte que, suite à la décision du Ministère de l'agriculture et sur proposition de l'ONF, la concession du camping municipal est renouvelée **pour 17 ans**, aux mêmes conditions que précédemment. Afin de revoir la formulation de la délibération n° 84/2014 trop généraliste et de définir plus précisément les modalités de renouvellement des contrats existants, ainsi que la nécessité de recrutement d'un nouvel agent non titulaire, M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'abrogation de la délibération n° 84/2014. Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce par 15 voix POUR, 3 abstentions (Mrs M. RIGLET, P. JUYON, Mme S. ARNE) pour cette abrogation.

 ***Renouvellement de contrats d'agents non titulaires pour les besoins de fonctionnement du camping Municipal***

M. le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement du contrat d'un agent promu aux fonctions de direction, en remplacement de l'ancien directeur ayant pris sa retraite et, sur le renouvellement du contrat de l'agent en charge de l'entretien des bâtiments et des espaces verts. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré se prononce par 15 voix POUR, 3 abstentions (Mrs M. RIGLET, P. JUYON, Mme S. ARNE) pour ces propositions.

 ***Création d'un poste d'agent non titulaire pour les besoins de fonctionnement du Camping Municipal***

M. le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer, afin d'assurer le remplacement de l'agent promu aux fonctions de direction, sur le recrutement d'un nouvel agent en charge des réservations en ligne et de l'accueil. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré se prononce par 15 voix POUR, 3 abstentions (Mrs M. RIGLET, P. JUYON, Mme S. ARNE) pour ce recrutement.

Création de postes d'agents non titulaires pour un accroissement saisonnier d'activité du Camping municipal

M. le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la création de postes saisonniers d'agents non titulaires :

- 5 agents d'accueil pour la réception du camping,
- 7 agents d'entretien pour le nettoyage des blocs sanitaires et des bungalows toile.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré se prononce par 15 voix POUR, 3 abstentions (Mrs M. RIGLET, P. JUYON, Mme S. ARNE) pour la création de ces postes saisonniers.

Création de postes d'agents non titulaires pour un accroissement saisonnier d'activité des services communaux

Mme R. MORA propose au Conseil municipal de se prononcer sur le recrutement de :

- 3 agents de surveillance de la voie publique en renfort de la Police municipale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré se prononce par 15 voix POUR, 3 abstentions (Mrs M. RIGLET, P. JUYON, Mme S. ARNE) pour ces recrutements ;
- 4 agents en renfort des services techniques, le Conseil municipal, après en avoir délibéré se prononce par 15 voix POUR, 3 abstentions (Mrs M. RIGLET, P. JUYON, Mme S. ARNE) pour ces recrutements ;
- 5 agents d'animation pour assurer le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré se prononce à l'unanimité pour ces recrutements ;
- 6 maîtres-nageurs sauveteurs afin d'assurer la surveillance de la plage du Cap de l'homy, le Conseil municipal, après en avoir délibéré se prononce à l'unanimité pour ces recrutements.

Mme R. MORA informe le Conseil municipal, que les CRS interviendront du 1^{er} Juillet au 31 Août 2015 et les maîtres-nageurs du 13 Juin au 20 Septembre 2015.

Avancement du grade du personnel titulaire et modification du tableau des effectifs

Mme M-J RUSKONE informe que la Commission administrative paritaire du CDG des Landes, a validé le tableau d'avancement de grade de deux agents, leur permettant d'accéder au grade supérieur. Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la modification du tableau des effectifs, dont un exemplaire est distribué à chaque conseiller. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré se prononce à l'unanimité (18 voix POUR) cette modification.

Abrogation des délégations de fonction à un adjoint au Maire

Suite à l'accident survenu à Mr P. BORDES et à la demande de la famille, M. le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur l'abrogation des délégations qui lui avaient été attribuées. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré se prononce à l'unanimité (18 voix POUR) pour cette abrogation.

M. le Maire propose une élection à bulletin secret, pour le remplacement de Mr P. BORDES dans ces délégations. M. D. DUFAU est le seul candidat à se présenter, il obtient 15 voix, 1 abstention et 2 bulletins blancs. M. D. DUFAU est élu 2^{ème} adjoint au Maire.

Attribution d'une indemnité de fonction à un nouvel adjoint

Mr J. WATIER propose que, suite à l'élection de Mr D. DUFAU et à l'attribution des délégations, le Conseil municipal se prononce sur l'attribution d'une indemnité de fonction. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré se prononce par 15 voix POUR, 3 abstentions (Mrs M. RIGLET, P. JUYON, Mme S. ARNE) pour l'attribution de l'indemnité de fonction.

Reprise des concessions en état d'abandon

M. J. WATIER informe qu'après constat d'état d'abandon de certaines concessions dans les cimetières de Lit et de Mixe, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur la reprise de ces concessions. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré se prononce à l'unanimité pour cette décision. M. M. RIGLET rapporte que Mme SOULAN a fait effectuer des travaux sur une concession, qui n'était plus de ce fait en état d'abandon. Suite à un litige, Mme SOULAN a saisi le Préfet, Mr le Maire a missionné un cabinet qui a confirmé la conformité de ladite concession. Un courrier lui a été adressé pour confirmation.

Autorisation d'ester en justice

Mme R. MORA propose au Conseil municipal d'autoriser Mr le Maire à ester en défense et à désigner un avocat pour représenter les intérêts de la commune dans les requêtes introduites par M. P. JUYON devant le tribunal administratif de Pau. Mme S. ARNE précise qu'il ne s'agit pas seulement de M. P. JUYON mais des 3 conseillers de l'opposition. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré se prononce par 15 voix POUR, 3 abstentions (Mrs M. RIGLET, P. JUYON, Mme S. ARNE) pour autoriser Mr le Maire à ester en justice.

Révision des conditions de revente au lotissement du « Hapchot »

M. J. WATIER rappelle que la délibération du Conseil municipal du 14/02/2008 fixait les modalités d'attribution de terrains dans ce lotissement et indiquait l'impossibilité de revendre son bien avant l'expiration d'un délai de 10 ans, après la date d'achèvement des travaux. Au regard de la demande exprimée par M. F. NAPIAS et Mme E. LATASTE, le Conseil municipal doit se prononcer sur la révision des conditions particulières pour la revente de leur maison d'habitation. M. M. RIGLET propose de se rapprocher d'un conseiller juridique, pour avoir une garantie sur la forme de l'obligation. M. le Maire va se renseigner et proposera ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Modification de l'âge d'exonération pour le recouvrement de la taxe de séjour au Camping municipal

Mme M-J RUSKONE informe que depuis janvier 2015, les enfants de moins de 18 ans sont exonérés de la taxe de séjour. Le Conseil municipal doit se prononcer pour intégrer cette nouvelle disposition dans tous les documents diffusables au camping municipal pour la saison 2015. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré se prononce à l'unanimité favorable pour cette décision.

Questions orales :

1. Mme S. ARNE rapporte l'interrogation des habitants au sujet de la dégradation de la voirie du lotissement de Pernaout. M. le Maire explique que les eaux pluviales sont mêlées dans les canalisations d'assainissement collectif. Une étude est réalisée par la Sogedo et la reprise des canalisations est prévue pour un passage en réseau séparatif.
2. M. P. JUYON interroge M ; le Maire sur la distribution de l'information aux élus de certains courriers. M. le Maire répond que tous les courriers seront adressés à tous les élus les concernant.
3. M P. JUYON se demande pourquoi son courrier en date du 28 janvier 2015 n'a pas encore été traité. M le Maire répond que les informations lui seront adressées rapidement.
4. Mr M. RIGLET : pour renforcer l'assiduité des élus aux 4 conseils municipaux annuels obligatoires, propose des dates fixées d'avance pour toute l'année. M. le Maire répond que ce n'est pas toujours prévisible et qu'une urgence peut se présenter, mais qu'il y réfléchira.

Mr le Maire clôture la séance à 22 H

Le Maire.

Le Secrétaire de Séance.

Les Conseillers Municipaux.